



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Risques  
Unité Qualité de l'Eau**

**LE PRÉFET**

Auch, le 10 décembre 2020

Monsieur le Gérant,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro 32-2020-00293 et relatif à :

**REJET DES EAUX PLUVIALES – EXTENSION DE LOCAUX SUR LE CAMPING DU LAC DE THOUX  
LIEU-DIT LANNES – COMMUNE DE THOUX SAINT CRICQ**

pour lequel un récépissé vous a été délivré le 29 octobre 2020 et qui a été déclaré complet et régulier le 10 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et du présent courrier sont adressées dès à présent à la mairie de **THOUX SAINT CRICQ** où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du GERS durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de **THOUX SAINT CRICQ**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service eau et risques

**Signé : Nicolas FLOUEST**

**SCI LRG  
Monsieur Raphaël MOUGEY  
Lannes  
32430 THOUX SAINT CRICQ**

**Pièce jointe:**

– 1 certificat d'achèvement des travaux

**Copie pour information :**

– SOE – 28 bis rue du Commandant Châtinières – 82100 CASTELSARRASIN